RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 15 mars 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud

NOR: JUSF2307620A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Sud,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud.

ARRETE:

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ) :

☐ Titulaires : Madame Julie BOCCHECIAMPE

Monsieur Christophe CLEMENT

Madame Sabrina LE GAL

Madame Marie-Claude HEMERY CHOLLET

Madame Marie-Julie BOUCAYS

Monsieur Jérôme ROUX

☐ Suppléants : Madame Mireille DHARREVILLE

Monsieur Sébastien VILLANOVA

Monsieur Jonathan KATZ

Madame Anaïs MACQUOY Monsieur Soufyan HEUTTE Madame Géraldine ANDERSON

Pour l'Union na	itionale des sy	idicats autonoi	nes – Syndicat	de la p	protection	judiciaire	de la
jeunesse (UNSA	- <i>SPJJ</i>) :						

☐ Titulaires : Madame Fabienne LADA

Monsieur Pierre ALAYRANGUES

☐ Suppléants : Monsieur Antoine PONSI

Monsieur Yacine ABDAT

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

☐ Titulaires : Monsieur Christophe SCHMUTZ-MILHORAT

Madame Farida GENIN

☐ Suppléants : Madame Carole CASTELBOU

Monsieur Vito FORTUNATO

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 mars 2023.

a direct/ice interrégionale de la PJJ Sud

Sylvie VELLA